

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard El Béji Caïd Essebsi, N° 5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » qui détiennent individuellement au plus 0,5% du capital de la société, pour les personnes physiques, et au plus 5% du capital de la société, pour les institutionnels, sont convoqués en Assemblée Générale Spéciale pour le jeudi 8 Avril 2021 à 10 heures au siège social de la société, Boulevard El Béji Caïd Essebsi, N° 5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant/

- Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration

La liste des candidats retenus est mise à la disposition des actionnaires au siège social pour consultation.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

Siège social : *Avenue Tahar Haddad -9000 BEJA*

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 janvier 2021, la Société Tunisienne du Sucre publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du Conseil d'administration.

1- Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, admet le retard dans la tenue de l'assemblée dans les délais réglementaires et l'approuve pourvue qu'il ne touche pas aux intérêts des actionnaires.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2017 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017 qui totalisent 37 565 250 TND et dégagant un résultat comptable déficitaire de 517 711,231 TND.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les conventions objet du rapport spécial.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, suite au rapport du Conseil d'Administration ainsi qu'aux rapports des Commissaires aux Comptes, donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comme suit :

Résultats reportés au 31/12/2017 avant affectation - 42 642 826,623 TND

Résultat net de l'exercice 2017 - 517 711,231 TND

Résultats reportés au 31/12/2017 après affectation des résultats..... - 43 160 537,854 TND

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION:

Conformément à l'article 20 du statut de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement des mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Abdessattar Ben Chiboub, représentant des Privés.
- Monsieur Raouf Bouguerra, représentant la STB INVEST.
- Monsieur Sabri Souissi, représentant la Banque Nationale Agricole
- Monsieur Mourad Chemlali, représentant du Ministère du Commerce.

et ce pour une durée de trois ans qui s'achève avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers clôt le 31/12/2020.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION:

Conformément à l'article 19 du statut de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination des administrateurs suivants :

- Monsieur Nooman ben Hamouda, représentant du Ministère de l'Industrie au lieu de Madame Halima Thraya à compter du 13 octobre 2017 pour la période restante de son mandat et jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers clôt le 31/12/2020.
- Madame Sonia Rejiba, représentante du Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche au lieu de madame Rabaa Ben Salah à compter du 16 juillet 2017 pour la période restante du son mandat et jusqu'à la date de de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers clôt le 31/12/2020.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Monsieur Mourad CHEMLALI administrateur délégué à partir du 06 novembre 2017 et jusqu'au 11 avril 2018.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les Conventions des crédits suivants :

- Convention de crédit avec la Banque de l'HABITAT pour le financement de l'acquisition des équipements de l'unité de conditionnement sucre blanc pour un Montant de 1 715 000,000 dinars.
- Convention de crédit avec la Banque de l'HABITAT pour le crédit de gestion au titre de l'année 2017 (2 000 000,000 dinars Découvert bancaire et 2 000 000,000 dinars Engagement par signature)
- Convention de crédit avec Modern Leasing pour le financement de l'acquisition des équipements de l'unité de conditionnement du sucre blanc pour un Montant de 362 201,000 dinars.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 3.000 Dinars Tunisiens brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017 et ce conformément à la circulaire du premier ministre N°28 du 22 juin 2005. Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société conformément à l'article 204 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme globale de 500 Dinars et plafonnée à 2.000 Dinars Tunisiens brut pour le président et la somme de 400 Dinars et plafonnée à 1 .600 pour chacun des membres.

Cette résolution, est reportée pour l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers clôt le 31/12/2018.

DOUZIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au Président Directeur Général, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité du présent PV.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

2- Le bilan après affectation du résultat comptable

BILAN AU 31/12/2017 APRES AFFECTATION DE RESULTAT

ACTIFS	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
<i>Actifs immobilisés</i>		
<i>Immobilisations incorporelles</i>	148 233	102 183
<i>Moins : Amortissements IMMO INCOR</i>	(108 630)	(101 280)
	39 603	903
<i>Immobilisations corporelles</i>	80 357 559	77 948 105
<i>Moins : Amortissements IMMO CORP</i>	(72 994 645)	(71 959 100)
	7 362 914	5 989 005
<i>Participations et créances liées à des participations</i>	312 400	379 900
<i>Moins : provisions Participations</i>	(174 528)	(250 964)
	137 872	128 936
<i>Autres Immobilisations financières</i>	40 326	98 383
<i>Moins : provisions Autres immob fin</i>	(2 000)	(2 000)
	38 326	96 383
<i>Autres actifs non courants</i>		
Total des actifs non courants	7 578 715	6 215 227
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
<i>Stocks</i>	5 410 621	7 293 590
<i>Moins : Provisions STOCKS</i>	(2 423 472)	(2 423 472)
	2 987 149	4 870 118
<i>Clients et comptes rattachés</i>	14 855 661	26 235 859
<i>Moins : Provisions CCR</i>	(252 133)	(252 133)
	14 603 528	25 983 726
<i>Autres actifs courants</i>	8 162 054	669 518
<i>Moins : Provisions AAC</i>	(105 576)	(105 576)
	8 056 478	563 942
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	4 339 380	3 182 376
Total des actifs courants	29 986 535	34 600 162
TOTAL DES ACTIFS	37 565 250	40 815 389

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2017	31/12/2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
<i>Capital</i>	3 400 000	3 400 000
<i>Réserves</i>	656 542	641 045
<i>Autres capitaux propres</i>	20 949 487	20 950 359
<i>Résultats reportés</i>	(43160 538)	(42642 827)
Total des capitaux propres après affectation de résultat de l'exercice	(18 154 508)	(17 651 422)
<u>PASSIFS</u>		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	11 964 872	14 259 321
<i>Provisions pour risques et charges</i>	585 612	593 274
Total des passifs non courants	12 550 484	14 852 595
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	17 912 387	18 918 189
<i>Autres passifs courants</i>	5 754 875	4 496 777
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	19 502 012	20 199 250
Total des passifs courants	43 169 274	43 614 216
Total des passifs	55 719 758	58 466 811
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	37 565 250	40 815 389

3- L'état d'évolution des capitaux propres

Libellé	Capital	Réserves légales	Réserves ordinaires	Résultats reportés	Résultat lié à une modification comptable	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 avant affectation du résultat	3 400 000,000	340 000,000	21 266 030	(42 642 827,060)	-	(517 711,231)	(18 154 507,997)
Affectation du Résultat 2017				(517 711,231)		517 711,231	-
Total après affectation du Résultat	3 400 000,000	340 000,000	21 266 030,294	(43 160 538,291)	-	-	(18 154 507,997)

4- La liste des membres du Conseil d'administration.

الاسم واللقب	الصفة	الجهة الممثلة	تاريخ انتهاء النيابات (الجلسة العادية العامة لسنة المحاسبية)	عضو مجلس إدارة بمؤسسة أخرى
1 محمد البحري القابسي	رئيس مجلس الإدارة (د.ع.ع.)	الدولة	2020	لا
2 نعمان بن حمودة	عضو (متصرف)	وزارة الصناعة والطاقة والمناجم	2020	لا
3 سنية رجيبية	عضوة (متصرفة)	وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري	2020	لا
4 مراد شملالي	عضو (متصرف)	وزارة التجارة	2020	لا
5 لسعد بلغيث	عضو (متصرف)	الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي		لا
6 رامي كراي	عضو (متصرف)	الشركة التونسية للبنك	2020	لا
7 صبري السويسي	عضو (متصرف)	البنك الوطني الفلاحي	2020	لا
8 رؤوف بوقرة	عضو (متصرف)	شركة الاستثمار لمجمعة الشركات التونسية للبنك	2020	SONEDE INTERNATI ONAL STIMEK SOTAVI ELKHANA WET
9 عبد الستار بن شيبوب	عضو (متصرف)	الخواص	2020	لا
10 زهراء ساسي		مراقب الدولة		

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

Siège social : *Avenue Tahar Haddad – 9000 BEJA*

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 janvier 2021, la Société Tunisienne du Sucre, publie ci-dessous les résolutions adoptées.

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté que les fonds propres de la Société au 13/12/2017 ont regressés au dessous de la moitié du Capital Social soit – 18 154 508 dinars ;

Et d'après les articles 49 des statuts de la Société Tunisienne du Sucre et 388 du code des Sociétés commerciales, décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

Aussi elle charge le conseil d'administration d'élaborer une étude et des propositions contenant les modalités règlementaires pour l'absorption des déficits qui seront présentés à l'assemblée générale extraordinaire, conformément au paragraphe 2 de l'article 388 du code des Sociétés commerciales.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier quelques articles des statuts de la Société. A cet effet l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le nouveau texte des statuts mis à jour à la date de la présente Assemblée, annexé au présent procès verbal.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au Président Directeur Général, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité du présent PV.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.